

Le lycée est créé en 1967, il a bénéficié en 1988 d'un agrandissement de ses ateliers et en 1989-1990 de la rénovation d'un internat de 140 places.



Le mur-relief du grand sculpteur et académicien François Stahly (1911-2006), réalisé entre 1966 et 1975.



1 rue Edouard Branly
53200 Château-Gontier

Téléphone : 02 43 07 26 35

<https://curie.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

Messagerie : ce.0530040f@ac-nantes.fr



3è PREPA
METIERS

3^{ème} PREPA-METIERS

✂ Pour qui ?

Après la 4^{ème}, la 3^{ème} PREPA-METIERS propose aux élèves **volontaires**, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation, un accompagnement dans la construction de leur projet personnel.

✂ Pour quoi faire ?

Permettre aux élèves de 3^{ème} d'affiner leur parcours de formation et d'orientation.

✂ Comment intégrer la 3^{ème} PREPA-METIERS ?

Durant l'année de 4^{ème}, proposition par l'équipe pédagogique à la famille qui pourra ensuite formuler des vœux dans ce sens au conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

La proposition est examinée par une commission.

✂ Quelles sont les particularités ?

- Heures de découverte professionnelle : visites d'entreprises et de lycées professionnels, rencontres de professionnels...
- Plusieurs stages en entreprises



✂ Comment se déroule la formation ?

Formation :

Durée : une année au lycée professionnel

Les périodes de formation en entreprises :

3 stages d'une semaine

Conditions des épreuves à l'examen :

Les élèves passent le Diplôme National du Brevet série Professionnelle.

✂ Après la 3^{ème} PREPA-METIERS ?

À l'issue de la classe de troisième, **les élèves de « prépa-métiers » participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves**. La poursuite d'études se fait, le plus souvent, en seconde professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage mais n'exclut pas la voie générale ou technologique des possibilités offertes.



Les **volumes horaires** des enseignements généraux et des enseignements complémentaires sont identiques à ceux des autres classes de troisième, avec quelques **spécificités** :

- Les deux langues sont obligatoires pour ne pas limiter les vœux d'orientation à l'issue de la 3^e ;
- Les horaires des sciences expérimentales et de la technologie sont aussi globalisés

L'enseignement de **découverte professionnelle** est suivi par tous les élèves.



Horaires applicables aux élèves en 3^e "Préparatoire à l'enseignement professionnel"

Enseignements	Horaires hebdo
Education physique et sportive	3h
Enseignements artistiques	2h
Français	4h
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3h30
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5h30
Mathématiques	3h30
Sciences et technologie	4h30
Découverte professionnelle	6h (216h annualisées)
Total (*)	32h dont 4h d'enseignements complémentaires

(*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.